Dr. Grogg Chemie AG
Gümligentalstrasse 83
CH-3066 Stettlen-Deisswil

Telefon 031 932 11 66
info@grogg-chemie.ch
www.grogg-chemie.ch

PAGE DE GARDE DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de création de la page de garde: 26.11.2026
Version de la page de garde: 1.0
Valable pour la fiche de données de sécurité figurant en annexe: 02.07.2025, Version 3.0
Nombre de pages, page de garde comprise: 67

Numéro d'article: G216

Nom commercial: Acide acétique 99/100% techn.

Fournisseur:
Dr. Grogg Chemie AG
Gümligentalstrasse 83
CH-3066 Stettlen-Deisswil
info@grogg-chemie.ch
Tel. +41 31 932 11 66

Numéro d'urgence:
Numéro d'urgence 24h/24: 145
Aide en cas d'intoxication. Tox Info Suisse fournit gratuitement, 24 heures sur 24, des conseils médicaux en cas d'intoxication avérée ou suspectée.

Tox Info Suisse
Freiestrasse 16
8032 Zürich
Tel. +41 (0) 44 251 51 51
www.toxinfo.ch

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

ACIDE ACETIQUE GLACIAL 99/100%

Version 3.0 Date d'impression 26.11.2026

Date de révision 02.07.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	:	ACIDE ACETIQUE GLACIAL 99/100%
Nom de la substance	:	acide acétique ... %
No.-Index	:	607-002-00-6
No.-CAS	:	64-19-7
No.-CE	:	200-580-7
No. enr. REACH EU	:	01-2119475328-30-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
Utilisations déconseillées	:	Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée
Remarques	:	Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Brenntag Schweizerhall AG Elsässerstrasse 231 CH 4002 Basel
Téléphone	:	+41 (0)58 344 80 00
Téléfax	:	+41 (0)58 344 82 08
Adresse e-mail	:	doku@brenntag.ch
Personne responsable/émettrice	:	Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	Centre Suisse d'Information Toxicologique CH-8032 ZÜRICH Tel.: +41 (0) 44 251 51 51 Numéro de cas d'urgence national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	**Catégorie de danger**	**Organes cibles**	**Mentions de danger**
Liquides inflammables	Catégorie 3	---	H226
Corrosion cutanée	Catégorie 1A	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention :

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention :

P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• acide acétique ... %

2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Pour des températures supérieures au point d'éclair des mélanges explosifs d'air et vapeur peuvent se former.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
acide acétique ... %			
No.-Index : 607-002-00-6 No.-CAS : 64-19-7 No.-CE : 200-580-7	>= 99,85 - <= 100	Flam. Liq.3 Skin Corr.1A Eye Dam.1 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314	H226 H314 H318

No. enr. REACH EU	: 01-2119475328-30-xxxx	>= 90 % Skin Corr. 1B; H314 25 - < 90 % Skin Irrit. 2; H315 10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - < 25 % Note B

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Protection des secouristes	: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.;
Effets	: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Produits de combustion dangereux	:	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO_2), La formation de fumées caustiques est possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.
Conseils supplémentaires	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
Mesures d'hygiène	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver dans le conteneur d'origine.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	:	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Précautions pour le stockage en commun	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Agents oxydants
Classe de stockage (Allemagne)	:	3 Substances liquides inflammables
Matériaux d'emballage appropriés	:	Acier inoxydable, Polyéthylène, Polypropylène
Matériaux d'emballage inappropriés	:	, Fer, cuivre, Laiton, Zinc

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	:	Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 25 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 25 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)
Population générale, Long terme - effets locaux, Inhalation : 25 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	:	3,058 mg/l
Eau de mer	:	0,306 mg/l
Rejet intermittent eau douce	:	30,58 mg/l
STP	:	85 mg/l
Sédiment d'eau douce	:	11,36 mg/kg poids sec
Sédiment marin	:	1,136 mg/kg poids sec
Sol	:	0,47 mg/kg poids sec

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
10 ppm, 25 mg/m3
Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC,

2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL):
20 ppm, 50 mg/m3
Indicatif

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
Aucun risque pour l'embryon si les valeurs de AGW et de BGW sont respectées.

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
20 ppm, 50 mg/m3

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME):
10 ppm, 25 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils	:	En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire. Type de filtre recommandé : A Type de filtre recommandé : E En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Protection des mains

Conseils	:	Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Matériel	:	Caoutchouc Naturel
Délai de rupture	:	>= 8 h
Épaisseur du gant	:	0,5 mm
Matériel	:	Polyisoprène
Délai de rupture	:	>= 8 h
Épaisseur du gant	:	0,5 mm
Matériel	:	Caoutchouc butyle.

Délai de rupture	:	>= 8 h
Épaisseur du gant	:	0,5 mm

Matériel	:	Caoutchouc fluoré
Délai de rupture	:	>= 8 h
Épaisseur du gant	:	0,4 mm

Matériel	:	Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture	:	>= 8 h
Épaisseur du gant	:	0,5 mm

Protection des yeux

Conseils	:	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection	:	Vêtements étanches Tablier résistant aux produits chimiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore, clair
Odeur	:	de vinaigre
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion	:	16,7 °C (1013 hPa)
Point/intervalle d'ébullition	:	118 °C (1013 hPa)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	19,9 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	4,0 %(V)
Point d'éclair	:	39 °C(1013 hPa) Méthode: Coupelle fermée.
Température d'auto-	:	463 °C (1013 hPa)

inflammation		
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	Donnée non disponible
pH	:	< 2
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	1,015 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	602,9 g/l (25 °C) soluble, hygroscopique
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Taux de dissolution	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -0,17 (25 °C) pH: 7
Stabilité de la dispersion	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	15 hPa (20 °C) 20 hPa (25 °C)
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,05 - 1,07 g/cm3
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	2,1 (15,5 - 32,2 °C) (Air = 1.0)
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	:	Non comburant
Inflammabilité (liquides)	:	Liquide et vapeurs inflammables.
Poids moléculaire	:	60,05 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut être corrosif pour les métaux. Le produit est hygroscopique.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Bases. Oxydants forts, Alcools, Métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7
Toxicité aiguë		
Oral(e)		
DL50	: 3530 mg/kg (Rat)	
Inhalation		
CL50	: > 40 mg/l (Rat; 4 h)	
Irritation		
Peau		
Résultat	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	

Yeux

Résultat	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Mutagénicité	:	Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Tératogénicité	:	Les résultats des études sur les animaux démontrent que ce produit n'est pas tératogène à des doses non-toxiques pour la mère de l'animal et n'est pas toxique pour l'embryon ou le développement fœtal.

Génotoxicité in vitro

Résultat	:	négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; Substance d'essai: Anhydride acétique) (OCDE ligne directrice 476) négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères) (OCDE ligne directrice 473) négatif (Etude in vitro sur la mutation des gènes sur les cellules des non-mammifères) (OCDE ligne directrice 471)

Génotoxicité in vivo

Résultat	:	négatif (test in vivo) (Substance d'essai: Anhydride acétique) (OCDE ligne directrice 474)

Tératogénicité

(Lapin)(5 %; 13 jr)(Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31.)négatif
(Rat)(5 %; 10 jr)(Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31.)négatif
(Souris)(5 %; 10 jr)(Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31.)négatif

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Non applicable,

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques	:	En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7

Propriétés perturbant le système endocrinien

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7

Toxicité aiguë

Poisson		
CL50	:	> 300,82 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques		
CE50	:	> 300,82 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h) (OCDE Ligne directrice 202)

algue		
CE50	:	> 300,82 mg/l (Skeletonema costatum (algue marine); 72 h)

Bactérie		
EC10	:	1000 mg/l (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida); 0,5 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7
Persistance et dégradabilité		
Persistance		
Résultat	:	Donnée non disponible
Biodégradabilité		
Résultat	:	95 % (Durée d'exposition: 5 jr)Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7
Bioaccumulation		
Résultat	:	log Kow -0,17 (25 °C; pH 7)
	:	BCF: 3,16; Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7
	Mobilité	

Eau : Le produit est soluble dans l' eau., Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit
Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7
	Résultats des évaluations PBT et vPvB	

Résultat : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT)., N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7
	Information écologique supplémentaire	

Résultat	:	Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer les canalisations ou les eaux. Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.
Emballages contaminés	:	Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
Numéro européen d'élimination des déchets	:	Un numéro de code déchet selon l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) ne peut être défini pour ce produit. Cette attribution est dictée par l'utilisation prévue du produit par l'utilisateur final. Le code déchet est établi en consultation avec l'entreprise d'élimination, par exemple: Brenntag Schweizerhall SA Lohnmatte 1 4573 Lohn-Ammannsegg Suisse Téléphone : +41 58 344 84 00 infolohn@brenntag.ch

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

2789

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL
RID	:	ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL
IMDG	:	ACETIC ACID, GLACIAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)	:	8 8, 3; CF1; 83; (D/E)
RID-Classe (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)	:	8 8, 3; CF1; 83
IMDG-Classe (Étiquettes; No EMS)	:	8 8, 3; F-E, S-C

14.4. Groupe d'emballage

ADR	:	II
RID	:	II
IMDG	:	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR	:	non
Dangereux pour l'environnement selon RID	:	non
Polluant marin selon le code IMDG	:	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

CPID	:	640460-94
Seuils quantitatifs OPAM	:	20.000 kg (2015 déterminée par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)
Ordonnance sur la protection de l'air	:	OPair (CH): Chap. 72 - classe 2

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques:

Annexe	:	Annexe 1.11: Substances liquides dangereuses
Autres réglementations	:	Article 4 alinéa 1bis, article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) ; articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qu i ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

Composant:	**acide acétique ... %**	**No.-CAS 64-19-7**

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.	:	Point n°: , 75; Listé Point n°: , 40; Listé Point n°: , 3; Listé
UE. Règlement 528/2012 / UE concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, annexe I: substan	:	Numéro CE : , 200-580-7; Catégorie 1 - Substances autorisées comme additifs alimentaires conformément au règlement (CE) n ° 1333/2008; Concentration devant être limitée de sorte que chaque produit biocide ne nécessite aucune classification selon la directive 1999/45 o Règlement (la CE) N° 1272/2008.

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I	:	Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa. Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

État actuel de notification acide acétique ... %:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	200-580-7
ENCS (JP)	OUI	(2)-688
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(2)-688
JEX (JP)	OUI	(2)-688
KECI (KR)	OUI	KE-00013
NZIOC	OUI	HSR000975
NZIOC	OUI	HSR001580
NZIOC	OUI	HSR001581
NZIOC	OUI	HSR001582
ONT INV	OUI	
PHARM (JP)	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	2915.21
TH INV	OUI	55-1-05132
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé

NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
N° UK REACH Autor.	UK REACH - Numéro d'autorisation
N° UK REACH ConsDemAutor.	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
UK REACH-Reg.No	UK REACH Registration Number
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SPM	Microparticules de polymère synthétique
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
VN INVL	Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent

être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

N°.	Titre	N° REACH Autor./ N° REACH ConsDemAutor.	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Distribution de la substance	NA	3	1, 2a, 2b, 4, 5, 6a, 6b, 7	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9, 15	1, 2	NA	ES8
2	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	NA	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 14, 15	2	NA	ES2319
3	Utilisation dans les agents de nettoyage	NA	3	5, 6a, 6b	NA	2, 3, 4, 7, 8a, 8b, 10, 13	4	NA	ES2409
4	Utilisation dans les agents de nettoyage	NA	21	NA	3, 4, 8, 9a, 9b, 9c, 24, 35, 38	NA	8a, 8d	NA	ES2608
5	Utilisation dans les agents de nettoyage	NA	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 10, 11, 13	8a, 8d	NA	ES2411
6	Utilisation dans les produits agrochimiques	NA	21	NA	12, 27	NA	8a, 8d	NA	ES2490
7	Utilisation dans les produits agrochimiques	NA	22	10	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 11, 15	8d	NA	ES96
8	Utilisation dans des laboratoires	NA	3	10	NA	10, 15	4	NA	ES2466
9	Utilisation dans des laboratoires	NA	22	NA	NA	10, 15	8a	NA	ES2470
10	Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau	NA	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	1, 4	NA	ES2481
11	Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau	NA	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	8f	NA	ES2483
12	Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau	NA	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	8f	NA	ES2483
13	Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et gaziers	NA	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	1, 4	NA	ES2472
14	Fabrication de la substance	NA	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	1, 4, 6a	NA	ES79
15	Utilisation en tant	NA	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4,	6a	NA	ES12083

	qu'intermédiaire					8a, 8b, 15			

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Distribution de la substance	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU2a: Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b: Industries offshore SU4: Fabrication de produits alimentaires SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois SU7: Imprimerie et reproduction d'enregistrements
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement, Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié..
, Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC4)
	Expositions générales (systèmes fermés)	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4)
	Méthode d'échantillonnage	Collecter les échantillons par l'intermédiaire d'un système en boucle fermée ou autre système pour éviter l'exposition.(PROC8b)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)

	Transferts de matière en vrac Systèmes clos	Avant débranchement, nettoyer les conduites. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8b)
	Transferts de matière en vrac Systèmes ouverts	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8b)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC9)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a, PROC8b)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Mettre l'entrepôt de masse en plein air. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Transferts de matière en vrac Systèmes clos	ou Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b)
	Transferts de matière en vrac Systèmes ouverts	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

La version 2 avec modifications de ECETOC TRA a été utilisée. Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2
Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)
	Expositions générales (systèmes fermés) avec une collection d'échantillons avec des expositions occasionnelles contrôlées	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2)
	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

	Utiliser dans des procédés par lots confinés	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC3)
	Expositions générales (systèmes ouverts) Procédé en lots avec une collection d'échantillons avec la possibilité de création d'aérosol	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4)
	Procédés par lot à températures élevées	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3)
	Méthode d'échantillonnage	Collecter les échantillons par l'intermédiaire d'un système en boucle fermée ou autre système pour éviter l'exposition.(PROC8b)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
	Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC4, PROC8a, PROC8b)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts) avec la possibilité de création d'aérosol	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4, PROC5)
	Manuel Transfert / déversement à partir de conteneurs	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8a)
	Transferts par fûts/ lots	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC9)
	Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC14)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC9)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a, PROC8b)
	Stockage Échantillonnage du produit	Mettre l'entrepôt de masse en plein air. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1, PROC2, PROC8b)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation dans les agents de nettoyage	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC7, PROC10)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8a, PROC8b)
	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Transferts par fûts/ lots Utiliser dans des systèmes confinés	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a, PROC8b)
	Application de produits de nettoyage en systèmes fermés	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2, PROC4)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8b)

	Etablissement spécialisé	
	Utiliser dans des systèmes confinés Traitement par chauffage	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyage	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC13)
	Nettoyage avec des laveurs à basse-pression	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC7)
	Manuel Surfaces Nettoyage pas de pulvérisation	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a, PROC8b)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Mettre l'entrepôt de masse en plein air. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation dans les agents de nettoyage		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)	
Catégorie de produit chimique	PC3: Produits d'assainissement de l'air PC4: Produits antigel et de dégivrage PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c: Peintures au doigt PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38: Produits pour soudage et brasage tendre, produits de type flux	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d		
Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.		
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC3: Assainissement de l'air, action instantanée (aérosols)		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,1 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	4 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	15 min
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC3: Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,48 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour

	Fréquence d'utilisation	8 Heures/evênement
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	36 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Lavage des fenêtres de voiture		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 1%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,5 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	1,2 min
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
	Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m3) en présence d'une ventilation typique.Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Remplissage du radiateur		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2000 g(PC4)
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	7 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	428 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3(PC4 Lavage des fenêtres de voiture)
	Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m3) en présence d'une ventilation typique.(PC4 Lavage des fenêtres de voiture)	
	Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Dégivreur		

de serrure		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	4 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	15 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	215 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3(PC4 Lavage des fenêtres de voiture)
	Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m3) en présence d'une ventilation typique.(PC4 Lavage des fenêtres de voiture)	
	Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8: Produits lave-vaisselle et lave-linge		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	15 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	30 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	858 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8: Nettoyants liquides		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	27 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	128 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	20 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	858 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8: Nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 2%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	35 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	128 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	10 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	428 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
2.10 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture murale aqueuse au latex		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 2%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2760 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	132 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	428 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
2.11 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a:		

Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 12%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	744 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	132 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	428 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Bouteille de spray à aérosol		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 0,5%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	215 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	2 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	20 min
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
	Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m3) en présence d'une ventilation typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
2.13 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, produits d'étanchéité)		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit: 0% - 17%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	491 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	3 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	120 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	856 cm2
Autres conditions opératoires	Dimension du local	20 m3

données affectant l'exposition des consommateurs	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

2.14 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Matières de charge et Mastic

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 2%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	85 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	240 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	38 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

2.15 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Plâtres et enduits

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0,6%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	13800 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	120 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	858 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

2.16 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Pâte à modeler

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

	Mélange/l'Article	
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1 g
	(ingéré)	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	255 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

2.17 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9c: Peinture à main

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1,35 g
	(ingéré)	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	255 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

2.18 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Liquides

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 80%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2200 g
	(ingéré)	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	468 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
	Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m3) en présence d'une ventilation typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions	

avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	d'exploitation constatées.	

2.19 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Pâtes

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 20%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	34 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	10 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	468 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
	Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m3) en présence d'une ventilation typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

2.20 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Sprays

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 20%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	34 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	10 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	468 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

2.21 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Produits lave-vaisselle et lave-linge

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	15 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par	30 min

	événement	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	858 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
2.22 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	27 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	128 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	20 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	858 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
2.23 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 1,5%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	35 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	128 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	10 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	428 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)		

2.24 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC38

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 20%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	12 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	60 min
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Consommateurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation dans les agents de nettoyage		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)	
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d		
Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.		
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b)	
	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC10, PROC11, PROC13)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialisé	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2)
	Processus automatisé avec systèmes (semi-	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC2, PROC3)

	)clos Utiliser dans des systèmes confinés Transferts par fûts/ lots	
	Processus semi-automatisé(p.e. application semi-automatique de soins et d'entretien du sol	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC4)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a, PROC8b)
	Manuel Nettoyage Trempage, immersion et coulage	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC13)
	Nettoyage avec des laveurs à basse-pression Laminage, Brossage pas de pulvérisation	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC10)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Extérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC11)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Intérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC11)
	Manuel Surfaces Nettoyage Vaporisation	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC10)
	Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	Nettoyage	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8a, PROC8b)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC2)
Mesures organisationnelles pour	Remplissage/préparation	Fournir une formation basique des employés pour

prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	éviter et limiter les expositions(PROC8a, PROC8b)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Extérieur	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions(PROC11)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialisé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b)
	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC2)
	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés Transferts par fûts/ lots	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC2, PROC3)
	Manuel Nettoyage Trempage, immersion et coulage	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC13)
	Nettoyage avec des laveurs à basse-pression Laminage, Brossage pas de pulvérisation	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Extérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Intérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC11)
	Manuel Surfaces Nettoyage Vaporisation	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10)
	Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)
2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Application de produits de nettoyage en systèmes fermés Extérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC4)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation dans les produits agrochimiques	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC12: Engrais PC27: Produits phytopharmaceutiques
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC12, PC27

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 15%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	2029 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	3 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	120 min
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	857 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Pour chaque évènement, on suppose que la quantité ingérée est de 0.3g	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Consommateurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation dans les produits agrochimiques	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d	
Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.	
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié. Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires. Cependant une évaluation du rique qualitative est fournie dans la section 9.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Transfert / déversement à partir de conteneurs	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a, PROC8b)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4

	Etablissement non spécialisé	heures. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC8a, PROC8b)
	Pulvérisation/production manuelle de brouillard	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.
	Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.
	Stockage	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1, PROC2)
	Stockage Échantillonnage du produit	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(Extérieur PROC1, PROC2)
	Vaporisation Machines	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.
	Mélange en containers	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Elimination des déchets Etablissement non spécialisé	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC8a)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Pulvérisation/production manuelle de brouillard	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)	
	Pulvérisation/production manuelle de brouillard	Gants de protection conformes à EN 374. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
	Vaporisation Machines	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation dans des laboratoires		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3	
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)	
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4		
Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.		
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
	Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur Ventilation avec Aspiration à la Source	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC10)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur Ventilation avec Aspiration à la Source	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation dans des laboratoires	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
	Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur Ventilation avec Aspiration à la Source	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC10)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur Ventilation avec Aspiration à la Source	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC10)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de produits de la chimie fine
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC4

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC4)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a, PROC8b)
	Déversement à partir de petits conteneurs Traitement par trempage et coulage	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8a)
	Expositions générales (systèmes ouverts)	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou

	l'équipement	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a)
	Transferts par fûts/ lots Etablissement spécialisé	Utiliser des pompes pour le fût. Eviter les déversements lorsqu'on retire la pompe. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8b)
	Expositions générales (systèmes fermés) Procédé en lots	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3)
	Stockage	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Déversement à partir de petits conteneurs	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a)
	Expositions générales (systèmes ouverts)	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a)
	Transferts par fûts/ lots Etablissement spécialisé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Titre court du scénario d'exposition 11: Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8f

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC4)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Déversement à partir de petits conteneurs Traitement par trempage et coulage	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a)
	Expositions générales (systèmes ouverts)	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a)
	Transferts par fûts/ lots	Utiliser des pompes pour le fût.

	Etablissement spécialisé	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
	Expositions générales (systèmes fermés) Procédé en lots	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3)
	Stockage	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Déversement à partir de petits conteneurs	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC8a)
	Expositions générales (systèmes ouverts)	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC8a)
	Transferts par fûts/ lots Etablissement spécialisé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Titre court du scénario d'exposition 12: Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8f

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC4)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Déversement à partir de petits conteneurs Traitement par trempage et coulage	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a)
	Expositions générales (systèmes ouverts)	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a)
	Transferts par fûts/ lots	Utiliser des pompes pour le fût.

	Etablissement spécialisé	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
	Expositions générales (systèmes fermés) Procédé en lots	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3)
	Stockage	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Déversement à partir de petits conteneurs	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC8a)
	Expositions générales (systèmes ouverts)	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC8a)
	Transferts par fûts/ lots Etablissement spécialisé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Titre court du scénario d'exposition 13: Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et gaziers	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC4
Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC4)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8a, PROC8b)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	Utiliser des pompes pour le fût. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8a, PROC8b)
	Opérations de perçage du sol	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Fonctionnement des équipements de filtration des solides	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC4)
	Traitement et élimination	S'assurer que les transferts de matière se font sous

	des filtrats solides	confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC3)
	Méthode d'échantillonnage	Utiliser un système d'échantillonnage pour le contrôle de l'exposition. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Déversement à partir de petits conteneurs	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8a)
	Expositions générales (systèmes ouverts)	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a)
	Procédé en lots Échantillonnage du produit	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC4)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)
	Déversement à partir de petits conteneurs	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a)
	Expositions générales (systèmes ouverts)	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Titre court du scénario d'exposition 14: Fabrication de la substance	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de produits de la chimie fine
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC6a, ERC4

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement, Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié..
, Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4)	
	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)	
	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.(PROC8a, PROC8b)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC2, PROC3, PROC4)	
	Stockage Échantillonnage du produit	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1, PROC2)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
---	---	---	---	---

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Confirmer que les mesures que gestion des risques (RMM) et les conditions opératoires (OC)sont comme celles décrites ou d'une efficacité équivalente

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Titre court du scénario d'exposition 15: Utilisation en tant qu'intermédiaire	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de produits de la chimie fine
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15		
Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4)	
	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)	
	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.(PROC8a, PROC8b)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC2, PROC3, PROC4)	
	Stockage Échantillonnage du produit	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1, PROC2)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
---	---	---	---	---

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Confirmer que les mesures que gestion des risques (RMM) et les conditions opératoires (OC)sont comme celles décrites ou d'une efficacité équivalente

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.